

Lille, le 03/07/2020

DOSSIER DE PRESSE

LA BIODIVERSITE NOUS PARLE, PARLONS-EN !

Comme à toutes les échelles, la biodiversité régionale régresse, et avec elle les nombreux services qu'elle nous rend. Pour autant, la réussite de toute politique publique pour la préservation et la restauration de cette biodiversité suppose une mobilisation de l'ensemble de la société.

Face à ce défi, la DREAL Hauts-de-France, la Région Hauts-de-France, accompagnés par les établissements publics que sont l'Office français de la biodiversité (OFB) et les agences de l'Eau (AE Seine Normandie et AE Artois Picardie), ont décidé de renforcer la coordination de leurs politiques, pour favoriser les synergies dans les actions développées par tous et partout.

Deux ouvrages « État des lieux de la biodiversité Hauts-de-France 2019 » et « Nature en Hauts-de-France, le guide du patrimoine naturel », sont présentés. Ils constituent une synthèse des connaissances actuelles sur le territoire Hauts-de-France, ils sont des outils pour la sensibilisation et la mobilisation, ainsi que des supports précieux pour l'action.

LA LUTTE CONTRE L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ COMME NECESSITÉ ABSOLUE

La région Hauts-de-France abrite des milieux naturels et un patrimoine biologique riches et diversifiés. Parmi les principaux milieux à enjeux :

- le littoral, avec ses paysages variés (falaises, plages de galet ou de sable, estuaires, marais arrière-littoraux) qui accueillent une faune et une flore parfois très spécifique ;
- les vallées alluviales, marais et tourbières alcalines (la vallée de la Somme constitue la plus vaste vallée tourbeuse alcaline d'Europe de l'Ouest),
- les prairies et bocages (Pays de Bray, Avesnois, Thiérache) ;
- les grandes forêts royales ou princières du sud de la région ;
- des réseaux de pelouses notamment calcarosabulicoles particulièrement remarquables qui accueillent des espèces en limite d'aire de répartition (faune et flore).

Pour autant, le territoire régional est fortement impacté par les activités humaines. 2^{ème} région métropolitaine la plus densément peuplée, très urbanisée, en particulier au nord et en périphérie de la région parisienne, elle est caractéristique, du fait de sa position frontalière, au carrefour de l'Europe. Cette forte occupation humaine s'accompagne de la présence marquée d'infrastructures de transport routier et fluvial, cause d'une fragmentation importante des milieux naturels (atteinte aux continuités écologiques essentielles aux cycles de vie des espèces). L'activité économique, industrielle et agricole, génère par ailleurs de multiples pressions sur la nature, notamment du fait de l'artificialisation des sols, des pollutions chimiques et organiques récurrentes, de la destruction des zones refuges (haies, zones humides...).

Ainsi :

- 132 espèces indigènes de la flore vasculaire ont disparues au cours du XXème siècle ;
- 12 espèces de papillons de jour ont disparu et 1/4 des espèces encore présentes sont menacées à court ou moyen terme ;
- Plus du 1/3 de l'avifaune régionale est menacé dont 9 espèces peuvent être considérées comme en danger critique d'extinction à court terme ;
- Les surfaces en prairies permanentes ont régressé de plus de 50% depuis 1970.

Et pourtant, chacun d'entre nous dans notre société prend conscience de la nécessité absolue de préserver notre patrimoine naturel et la biodiversité dont l'homme est partie intégrante. La biodiversité est à la base de notre alimentation, elle nous assure une eau de qualité, elle apporte de la résilience aux pressions humaines, elle est une ressource précieuse pour notre santé, elle amortit le choc du changement climatique.... Nous ne pouvons pas nous passer d'elle !

UNE REPONSE COLLECTIVE PROPOSEE

Face aux enjeux énormes de la préservation et de la restauration de la biodiversité, équivalents pour l'humanité à ceux du changement climatique, et conscients du défi à relever, les services de l'État (représentés par la DREAL), ses établissements publics (Office français de la biodiversité - OFB, Agences de l'eau Seine Normandie et Artois Picardie) et la Région Hauts-de-France, ont exprimé la volonté de renforcer la coordination de leurs actions, recherchant par là-même cohérence et synergie.

Les objectifs partagés sont évidemment de pouvoir conduire des politiques plus efficaces, plus visibles et plus mobilisatrices en les ancrant au plus près des territoires.

L'organisation qui se met en place vise le développement et la multiplication d'initiatives concrètes, mobilisant de manière concertée les réseaux d'acteurs locaux (associations, fédérations et filières professionnelles, collectivités, ...), en conciliant la reconquête de la biodiversité avec un développement équilibré et durable des territoires.

Parce que l'on ne protège bien que ce que l'on connaît bien...

La protection de la biodiversité nous concerne tous, au quotidien, quels que soient notre rôle et notre position dans la société. Ainsi, il est essentiel de faire connaître le patrimoine naturel régional et les enjeux qui sont associés à l'ensemble des acteurs professionnels et du grand public.

La DREAL, la Région, l'OFB et les deux agences de l'eau, présentent ce vendredi 10 juillet 2020 les 2 ouvrages suivants, publiés par l'observatoire régional de la biodiversité Hauts-de-France :

- **Nature en Hauts-de-France, le guide du patrimoine naturel**

Véritable portrait du patrimoine naturel régional, ce guide, qui mêle description et narration dans un style original, fait le pari d'attirer un large public peu habitué aux références scientifiques, et le conduire à « aimer la nature ».

- **État des lieux de la biodiversité Hauts-de-France 2019**

Document plus technique et scientifique qui présente l'état de la biodiversité au travers de l'analyse critique de nombreux indicateurs dans l'objectif d'orienter les politiques publiques.

La DREAL

La DREAL Hauts-de-France est un service déconcentré du ministère de la transition écologique et solidaire. Sous l'autorité du préfet de la région Hauts-de-France, elle pilote notamment les politiques de la biodiversité en cohérence et transversalité avec les autres thématiques environnementales qu'elle porte (eau, paysage, aménagement, risques naturels...). Pour ce faire, elle intervient sur les sujets de connaissance de la biodiversité, de valorisation du patrimoine naturel, d'outils de préservation et de gestion des espaces naturels et de protection des espèces, en partenariat avec les acteurs de la biodiversité, qu'ils soient institutionnels ou issus de la société civile.

La Région Hauts-de-France

La Région est chef de file des collectivités en matière de protection de la biodiversité. Elle intervient pour la protection de la biodiversité via les documents de planification régionaux tels que le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), au titre de sa compétence en matière de planification en faveur du développement durable du territoire. Elle élabore, dans ce cadre, la Stratégie Régionale de la Biodiversité (SRB).

Dans sa délibération-cadre sur la biodiversité « Homme-Nature un pacte pour la biodiversité » du 30 mars 2017, la Région affirme sa volonté d'agir concrètement et prioritairement en faveur des écosystèmes en développant et gérant les écosystèmes et en agissant pour les milieux naturels remarquables.

La Région a confirmé son souhait d'accompagner la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau par la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides et la contribution à la prévention des risques naturels, tout en tenant compte des adaptations nécessaires au changement climatique. Ces engagements sont repris dans la délibération adoptée en 2019 visant la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques et humides et la gestion des risques naturels continentaux.

La Région accompagne financièrement les collectivités et les partenaires associatifs qui mettent en place des actions et projets concourant à ces objectifs.

La Région, autorité de gestion des Fonds Européens de Développement Régional (FEDER), met en œuvre les programmes opérationnels, en particulier les axes liés à la préservation et la restauration de la biodiversité, la prévention et la lutte contre les inondations.

L'OFB

L'Office français de la biodiversité (OFB) est né le 1er janvier 2020. Ce nouvel établissement public a pour objectif général de développer et mettre à disposition une expertise large, et d'accompagner les politiques publiques de l'eau et de la biodiversité. Il porte les missions suivantes :

- l'appui auprès de l'État et des collectivités ;
- la gestion et l'appui à la gestion d'espaces naturels ;
- la police de l'environnement et la police sanitaire ;
- la formation et la mobilisation des citoyens et des parties prenantes ;
- le développement de la connaissance, de la recherche et de l'expertise sur les espèces et les milieux, ainsi que sur la gestion adaptative.

En Hauts de France, l'OFB s'organise autour d'une direction régionale, de services départementaux et d'un parc naturel marin.

L'Agence de l'Eau Artois Picardie

Une mission d'intérêt général, positionnée au cœur de l'eau et la biodiversité, pour :

- réduire les pollutions de l'eau de toutes origines ;
- préserver les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Des compétences étendues à la biodiversité marine et terrestre depuis la loi de la biodiversité de 2016 et le 11ème programme avec 3 axes forts :

- restaurer les continuités écologiques ;
- préserver et réhabiliter les milieux naturels ;
- prendre en compte ces trames écologiques dans l'aménagement du territoire au sein du bassin, en lien avec les enjeux historiques liés à l'Eau.

L'Agence de l'Eau Seine Normandie

L'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie favorise les synergies créées au sein de projets territoriaux dans la mise en œuvre conjointe des actions en matière de préservation de la biodiversité et de qualité des milieux aquatiques, humides et littoraux. Historiquement investies pour la protection et la restauration écologique des zones humides, des rivières et des milieux aquatiques et marins, les agences de l'eau voient leur compétence élargie, par la loi, à la biodiversité et à la protection du milieu marin. La préservation et la restauration des milieux humides et connectés, l'encouragement des solutions fondées sur la nature, le soutien aux projets éligibles des collectivités engagées dans le dispositif « Territoires engagés pour la Nature » (TEN), constituent autant d'actions qui seront menées par les agences de l'eau et qui contribueront au maintien de milieux naturels fonctionnels et riches en biodiversité. Ce cadre d'intervention fait partie des priorités du 11ème programme des agences de l'eau qui interviennent en partenariat avec les Régions, chefs de file des collectivités pour la biodiversité, et l'Office français de la biodiversité.